

Image not found or type unknown



Location site de loisirs

Par **pignolo64**, le **11/10/2020 à 18:52**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire d'un site de loisirs (motos-ssv quads) et aussi Trésorier de l'Association. Ma question est simple :rnrnJ'ai l'intention de louer les installations à l'association dont je suis Trésorier. Est-ce possible ?rnrnMerci pour vos réponses.rnrnCordialement.